

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2024
Rapporteur :
Monsieur Marc ANDRO**

N° 9

**L'Office Public de la Langue Bretonne (O.P.L.B.) : demande de subvention
Ofis Publik ar Brezhoneg: goulenn yalc'had**

L'Office Public de la Langue Bretonne (O.P.L.B.) accompagne Quimper Bretagne Occidentale afin de renforcer la lisibilité du breton dans l'espace public et mettre en œuvre la charte « Ya d'ar Brezhoneg ». Quimper Bretagne Occidentale a obtenu le niveau 2 de cette charte. Seules trois agglomérations bénéficient de ce niveau de reconnaissance en Bretagne.

Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) a skoazell an tolpad kêrioù evit kreñvaat plas ar brezhoneg er vuhez foran ha kas da benn ar garta Ya d'ar Brezhoneg. Label live 2 ar garta-se a zo bet tapet gant Kemper Breizh Izel. An trede strollegezh e Breizh eo o vezañ tizhet al live-mañ.

L'Office Public de la Langue Bretonne apporte ses connaissances et savoir-faire, en conseils linguistiques et traductions en matière de communication, de signalisation et de signalétique.

Il accompagne ainsi, ces dernières années, la forte montée en puissance de l'usage de la langue bretonne par notre collectivité.

Son expertise scientifique dans le domaine de la linguistique et de la terminologie est déterminante dans la réalisation de l'ensemble de nos supports. En effet, l'Office assure une mission de conseil auprès de l'ensemble des services en matière de communication bilingue.

C'est aussi un partenaire majeur dans la poursuite de la promotion de l'offre d'enseignement bilingue.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/07/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/07/2024 (accusé de réception du 12/07/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Quimper Bretagne Occidentale avait versé à l'OPLB, en 2023, une subvention de 5 000 €. La communauté d'agglomération entend poursuivre ses efforts pour la langue bretonne.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser à l'Office Public de la Langue Bretonne une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2024.